



**MAIRIE DE
DESHAIES**

**DIRECTION DES
AFFAIRES SCOLAIRES**
Hôtel de ville
238 bld des poissonniers
97126 DESHAIES
☎ 0590686770
✉ 0590686775

**La Responsable
des Affaires Scolaires**
Josiane GARNIER
Tél : 0590686772
joegarnier@villededeshai.es.fr

Affaire suivie par :
Marie-Louise MANÇO
Tél : 0590686771
mlmanco@villededeshai.es.fr

COMMUNE DE DESHAIES
97126
TELEPHONE : 0590 28 44 44
TELECOPIE : 0590 28 48 96
DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

Deshaies, le 24 Juin 2020

Le Maire
Conseillère Départementale
Chevalier de la Légion d'Honneur

Aux

Parents des élèves du primaire

N/Réf : JM/DGS-ML/DAS-JG/ML-M/2020-06

**Note à l'attention des parents d'élèves du C.M.2 et
des élèves qui ne seront plus inscrits dans les écoles
primaires de la commune de DESHAIES à la rentrée
2020/2021.**

Madame, Monsieur,

En raison de la fermeture des écoles sur la période du 16/03/2020 au 22/06/2020, les parents des élèves qui ne seront plus scolarisés dans les écoles primaires de la commune à la rentrée de septembre 2020 et qui étaient à jour de leurs cotisations de restauration scolaire et de leurs cotisations pour les accueils du P.E.D.T (garderie du matin et du soir) sont invités à adresser une demande de remboursement à la collectivité.

Pour cela, les parents concernés doivent faire parvenir au service Affaires Scolaires le formulaire de demande de remboursement de cotisations joint au verso avant le **31 Août 2020** (délai de rigueur).

Pour pouvoir instruire votre demande la carte de restauration 2019/2020 devra être transmise en pièce jointe.

La somme due fera l'objet d'un remboursement par le Trésor Public.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Le Maire,

Jeanny MARC

Gestion période COVID -19

Formulaire de demande de Remboursement de cotisations

Date :

Madame, Monsieur

Parents de l'élève (des élèves) :

En classe de :

A l'école de :



Nous soussignés, Madame, Monsieur,

.....
attestons par la présente que notre/nos enfants (s) :

.....
en classe de : ne sera/seront plus scolarisé (s) dans
les écoles primaires de la commune de Deshaies à la rentrée de septembre 2020.

Dans la mesure où nous étions à jour des cotisations de restauration scolaire et des
cotisations des accueils du P.E.D.T, nous demandons le remboursement des trop perçues
par la collectivité sur la période du 16 Mars 2020 au 22 Juin 2020, qui s'élève à
..... (Précisez le montant).

Pour cela, nous joignons à notre demande la carte de restauration de notre/nos enfant (s).

A remplir par les parents :

Tranche	Nom/Prénom des enfants	Cotisations payées pour les mois de :				Montants réclamés
		Mars	Avril	Mai	Juin	
<i>Total Général à reporter</i>						

Signature des parents :